



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2020 - 002
Séance du 13 mars 2020

Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2019

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 20

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2019 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).

Fait à Arras, le 13 mars 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr